

***Projet d'ajout d'un volet  
"Intimidation" au site Internet  
de l'école***

**École Pierre-d'Iberville**

Commission scolaire Marie-Victorin

Mai 2012

- **Qu'est-ce que l'intimidation?**

L'intimidation, c'est quand on se moque d'une personne, qu'on lui donne des surnoms, qu'on l'humilie, qu'on l'exclut, qu'on la menace avec **l'intention de lui faire du mal**, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore qu'on la frappe. Ce n'est pas une taquinerie ou une blague pour la faire rire. Ce n'est pas une chicane entre amis qui se termine et qu'on oublie. **C'est quelque chose qui se répète**, qui continue jour après jour. **Quand on est intimidé, on se sent faible et dépourvu**. Ceux qui intimident nous rendent malheureux et mal à l'aise. On peut parfois se sentir isolé. <sup>(1)</sup>

À tous les âges de la vie, il nous arrive d'être confrontés à des situations conflictuelles avec d'autres personnes. Celles-ci peuvent s'exprimer de diverses façons : insultes mutuelles, blagues de mauvais goût, atteinte à la réputation, etc. Bien que ces comportements soient de nature irrespectueuse et peuvent nécessiter une intervention lorsque vécu en milieu scolaire, il est important de se rappeler qu'il n'est pas nécessairement question d'intimidation.

(1) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2012), *L'intimidation c'est fini*, ([www.moijagis.com](http://www.moijagis.com)).

- **Les trois caractéristiques de l'intimidation** <sup>(2)</sup>:

- ***Le pouvoir:*** L'intimidation implique un rapport de force entre deux individus. C'est à dire une interaction entre une personne en position de force (agresseur) et une autre en position de faiblesse (victime). Des chicanes sous forme d'agressions verbales faites à répétition entre deux élèves n'impliquent pas nécessairement un déséquilibre des forces lorsque chaque individu joue à la fois le rôle d'agresseur et de victime. On parlera alors, chez chacune des parties, de difficultés sur le plan des habiletés sociales et de la gestion de conflit plutôt que d'intimidation.
- ***La fréquence:*** L'intimidation n'est pas un acte fait au hasard. Elle se caractérise plutôt par des comportements d'agressions fréquents et répétés. Lorsque votre enfant vous fait part de situations où il aurait pu être victime d'intimidation, il est important de mettre par écrit la nature des événements en y indiquant la date. Notez aussi la réaction de votre enfant face à la situation (ex: en a parlé à un enseignant, a répondu verbalement ou physiquement à l'agresseur, etc.).
- ***L'intention de nuire:*** Les enfants qui usent d'intimidation le font généralement avec l'intention de blesser l'autre enfant physiquement ou sur le plan émotif.

(2) Source: MINISTRY OF EDUCATION (BRITISH COLUMBIA). *Pleins feux sur l'intimidation: Programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires.*

- **La boîte à soucis:**

La boîte à soucis permet à tous les élèves de l'école, qui sont soit victime ou témoin d'intimidation ou qui ont besoin de partager un problème, de le faire en toute confidentialité. Celle-ci se trouve tout près du secrétariat (à côté du bac à recyclage des piles usagées).



- **La prévention à l'école:**

À travers la prévention, l'intervention rapide du personnel et la collaboration école/famille, nous cherchons à diminuer les comportements faisant référence à l'intimidation et à appliquer de façon proactive les mesures qui s'imposent lorsque nécessaires. Voici un résumé des efforts mis en place afin d'aider à prévenir l'intimidation à l'école Pierre-d'Iberville.

**Volet intimidation:**

- Animation d'un atelier portant sur la cyber intimidation pour les 6<sup>e</sup> année.
- La "boîte à soucis" mise à la disposition des élèves.
- Mise en place de la brigade scolaire incluant "l'Unité sans violence" avec la collaboration du policier communautaire et de la psycho éducatrice de l'école.
- Animation d'activités par cycle portant sur l'intimidation en milieu scolaire en collaboration avec la psycho éducatrice de l'école, les éducateurs spécialisés et l'intervenante « Sasec » .
- Atelier et vidéo en classe portant sur l'intimidation en milieu scolaire.
- Formation et accompagnement pour les éducatrices du service de garde par la psycho éducatrice.
- Soirée pour les parents portant sur la cyber intimidation.

**Volet estime de soi:**

- Présentation de l'activité "La bulle" aux maternelles par la psycho éducatrice et rappel aux enseignants d'utiliser le concept dans leur classe.
- Tournée des classes par le psychologue pour la présentation des services offerts.
- Animation au troisième cycle du "Rituel secret" – activité visant à mieux se connaître avec la psycho éducatrice et T.E.S.

- Animation en classe d'ateliers par l'intervenante de la Sasec.
- Formation du personnel portant sur le stress et l'anxiété chez les élèves donnée par une intervenante du service régionale, la psycho éducatrice de l'école et le conseiller pédagogique en adaptation scolaire de la CSMV.

- **La prévention à la maison:**

- Si vous constatez, chez votre enfant, des changements sur le plan du comportement, prenez le temps d'en discuter avec lui.
- Restez ouvert à ses confidences qu'il soit victime, témoin ou agresseur.
- S'il est victime ou témoin d'intimidation à l'école, lui rappeler l'importance d'en parler via la "boîte à soucis" ou à un membre du personnel en qui il a confiance.
- Faites comprendre à votre enfant que vous n'acceptez pas ce genre de comportement qu'il en soit la victime ou l'agresseur.
- Soyez à l'affut de changements de comportements importants.

- **Que faire si je pense que mon enfant est victime d'intimidation?**

- Prenez le temps de l'écouter sans le juger.
- Restez calme face à votre enfant.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.
- Assurez-vous qu'il a bien utilisé les moyens mis en place à l'école (boîte à soucis, parlé à son enseignante ou à un intervenant).

- Notez les faits relatés par votre enfant (la nature de l'agression, la réaction de votre enfant face à celle-ci, la date et le lieu de l'événement) et, au besoin, transmettez-les à son enseignante via l'agenda.
  - Assurez-le de votre aide.
  - Renforcez son estime de lui-même en l'aidant à développer ses forces et ses talents.
  - Ne l'incitez pas à se défendre en frappant les autres à son tour. Ce ne serait que lui enseigner une forme de violence qui risquerait plutôt d'augmenter l'agression ou le rejet dont il est victime.
  - Évitez cependant de le surprotéger et de régler tous les problèmes à sa place.
- 
- **Que faire si mon enfant est victime de cyber intimidation?**
    - Si votre enfant est victime de harcèlement à répétition sur les réseaux sociaux, contactez la police.
    - Surveillez du mieux que vous pouvez ses actions sur Internet.
    - Insistez pour que votre enfant ne réponde pas aux messages d'intimidation (surtout pas d'insultes ou des menaces)
    - Conservez les courriels inappropriés.
- 
- **Que faire si mon enfant intimide d'autres élèves?**
    - Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
    - Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
    - Votre collaboration avec l'école est importante.
    - Discutez avec lui d'actions plus pacifiques lorsqu'il est face à un problème.

- **Que faire si mon enfant est témoin d'intimidation?**

- Incitez-le à quitter la scène d'intimidation et d'en informer un adulte de l'école en qui il a confiance ou à utiliser la boîte à soucis.
- Vous pouvez nous en faire part via l'agenda de votre enfant.
- Rappelez-lui l'importance d'en faire part à l'école: plus on en parle, moins il y a de chance que ce genre de situation se reproduise.

- **Qui peut intimider?**

Que ce soit par des commentaires négatifs, l'exclusion sociale ou l'agression physique, tous les élèves sont susceptibles d'adopter un jour ou l'autre des comportements se rapportant à l'intimidation. Il peut être difficile pour un parent d'apprendre que son enfant agi comme intimidateur. Mais c'est lors de ces moments que votre collaboration avec l'école peut être la plus profitable pour celui-ci.

Ensemble, nous pouvons trouver des moyens favorisant l'arrêt de ces agissements. Et en l'aidant à assumer les conséquences ou les sanctions qui peuvent s'appliquer, vous lui faites clairement comprendre que vous n'acceptez pas ce genre de comportement.

Enfin, le fait d'intimider n'enlève en rien le potentiel et les qualités d'un élève. Mais prendre la situation au sérieux et intervenir rapidement, c'est accompagner son enfant à travers son développement personnel.



- **Liens utiles et références:**

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2012), *L'intimidation c'est fini*, ([www.mojjagis.com](http://www.mojjagis.com)).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008), *La violence à l'école: ça vaut le coup d'agir ensemble!: Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*, ([www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole](http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole))
- MINISTRY OF EDUCATION (BRITISH COLUMBIA). *Pleins feux sur l'intimidation: Programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires*.
- ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC, COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN. *L'intimidation entre enfants: C'est aussi l'affaire des parents...*
- Information et outils sur l'intimidation et la cyber intimidation: [www.prevnet.ca/Intimidation/tabid/269/Default.aspx](http://www.prevnet.ca/Intimidation/tabid/269/Default.aspx)
- Information pour les jeunes : <http://teljeunes.com/informe-toi/intimidation>